

Dyspraxique Mais Fantastique

je parraine DMF
Renan Luce

06-69-77-03-10

www.dyspraxie.org

www.dyspraxie.info

La Lettre de DMF

Photo : Rod Maurice

SOMMAIRE :

EDITO.....	page 02	DES NOUVELLES DU MAINE ET LOIRE.....	page 10
INFOS.....	page 03	D U I.....	page 11
QUESTION SANTE	page 04	ASSEMBLEES GENERALES.....	page 15
IL NOUS SOUTIENNENT.....	page 06	LES MEMBRES DU C A.....	page 17
TOUT SAVOIR SUR LE PARRAINAGE.....	page 08	PARUTIONS.....	page 18
DES NOUVELLES DE.....	page 08	COORDONNEES.....	page 19
ILS NOUS SOUTIENNENT.....	page 09		



EDITORIAL

31 7



Par Jean-Marc ROOSZ, président de Dyspraxique Mais Fantastique

DMF se développe, au service des personnes dyspraxiques

DMF entame l'année 2010/2011 avec des partenariats consolidés :

Parrainage engagé de Renan Luce.

Convention avec L'ADAPT⁽¹⁾ en vue de développer des services de soins dédiés aux enfants dyspraxiques sur le territoire.

Convention avec les Editions ALTA et publication dès septembre 2010 de l'ouvrage 100 idées pour venir en aide aux élèves dyspraxiques.

Convention avec l'Etat – via la DUI (Délégation aux Usages de l'Internet) dans l'objectif de réaliser un Diagnostic des usages de l'ordinateur à l'école par les élèves en situation de handicap – bientôt rendu public en ligne – et construction d'une Plateforme Web 2.0, www.ecole2demain.org, contributive et interactive, ouverte à tous les acteurs, qu'ils soient associatifs, institutionnels, parents ou

personnes en situation de handicap « confrontés » à l'école.

Convention avec ERDF pour la conduite d'une recherche sur trois ans : « Dyspraxie de l'école à l'entreprise : accueil, adaptation, insertion professionnelle ». Ce projet vise à identifier quelles clés culturelles/ sociales/psychologiques et quelles politiques publiques conditionnent la réussite de l'insertion professionnelle de personnes handicapées. Ce travail sera réalisé en observant sur la période allant de juillet 2009 à décembre 2012, les parcours scolaires et situations de vie d'enfants, d'adolescents et d'adultes dyspraxiques ; et à définir les actions opérationnelles qu'ERDF pourra déployer avec notamment l'enseignement secondaire dans la perspective d'optimiser les conditions de l'intégration en alternance des jeunes dyspraxiques dès le CAP, et ce, en lien avec les orientations du programme « DEFI ».

Convention avec la Fondation d'entreprise Banque Populaire pour le développe-

ment d'un service d'adaptation des supports pédagogiques à destination des élèves et des enseignants.

Le service dmf.emploi, déjà soutenu par la Fondation Gouault-Wendling est également soutenu depuis le printemps 2010 par le Groupe Malakoff-Médéric.

Par ailleurs, l'action en direction des Députés de la nation (cf. rapport d'AG) se poursuit. Elle est menée sur le terrain par les Délégués et Parents Relais. Il s'agit de sensibiliser et informer les Pouvoirs Publics sur les problématiques liées à la dyspraxie pour permettre une prise de conscience politique et favoriser les nécessaires décisions. Bien que récente (juin 2010), cette action a déjà pour résultat, fin août 2010, plus d'une centaine de questions écrites envoyées au Gouvernement.

De plus, pour la 4ème année, des JND (Journées Nationales des Dys) seront organisées sur le territoire par les Délégués DMF en partenariat avec des associations proches. Cette année, la JND est particuliè-

⁽¹⁾ ADAPT : Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

rement emblématique puisqu'elle est ancrée sur la date du 10/10/10.

Les champs d'action de DMF sont significativement renforcés par ces partenariats qui nous permettent d'envisager l'avenir avec fermeté ; d'autant que l'investissement des Délégués, des Parents Relais ainsi que celui des membres du Conseil d'Administration est

considérable – ce dont je les remercie vivement.

A l'heure où l'Education Nationale accroît quantitativement la scolarisation des enfants et des jeunes en situation de handicap (objectif de 200 000 enfants en situation de handicap scolarisés dans l'année qui vient), reste à développer pour le monde éducatif l'indispensable « phase II » :

l'aspect qualitatif de cette scolarisation, une véritable prise en compte des troubles et des Besoins Educatifs Particuliers en apportant des réponses adaptées - éclairées par l'excellence de pratiques éparses, à mutualiser, et par les neurosciences - en termes de pédagogie. Par ses actions et ses partenariats, DMF est prête pour contribuer à cet essor.

INFOS

MICROSOFT à l'écoute des enfants dyspraxiques

Plusieurs adhérents de DMF constatent que le logiciel Onenote de Microsoft est une aide pour leurs enfants. Contact est donc pris, Microsoft montre son intérêt et tout va très vite : Microsoft offre aux adhérents de DMF le logiciel Onenote 2010, téléchargeable en septembre 2010. A suivre.

LES J N D

Initiées le 10 octobre 2007 par la F.F.Dys (anciennement F.L.A : Fédération des troubles du langage et des apprentissages devenue aujourd'hui Fédération Française des Dys), les manifestations organisées aux alentours des 10 octobre pour les Journées Nationales Dys, sont désormais des incontournables. Chaque année, DMF membre de la fédération est organisatrice, ou participante de nombreuses éditions multipliées sur le territoire national.

Rapprochez vous de vos délégués locaux afin de connaître les projets dans vos départements. Pour plus d'informations consultez le site de DMF France sur www.ecole2demain.org.

AIDE HANDICAP ECOLE

Problèmes liés à la scolarité de votre enfant, ou d'un élève handicapé.

Comme les années précédentes, le dispositif « Aide handicap école » mis à disposition par le Ministère E.N, est à disposition de tous.

Créé en 2007, il est composé d'une plate-forme téléphonique : 0810 55 55 00 du lundi au vendredi, de 8 heures à 18 heures, et d'une adresse mail : aidehandicapecole@education.gouv.fr.

DMF remercie les nombreux adhérents qui ont répondu à L'ETUDE DES BESOINS DES ENFANTS ET JEUNES ATTEINTS DE DYSPRAXIE ET IDENTIFICATION DES SERVICES DEDIES EXISTANTS, OU MANQUANTS. Cette enquête DMF/L'ADAPT est en cours d'analyse.

QUESTIONS SANTE

NOTRE INVITE



Docteur J-C. NETTER

Neuro-pédiatre
Tarbes

Nous remercions le docteur Jean-Claude NETTER chef du service neuro-pédiatrie à Tarbes d'avoir accepté de répondre à nos questions.

? Pensez vous qu'on puisse convaincre les étudiants en médecine à s'orienter plus massivement vers des spécialisations en troubles des apprentissages ?

J-C NETTER : Non, je pense que ce sujet peut les intéresser, mais que ce n'est pas leur préoccupation de formation ni de spécialisation, en début de carrière. On ne peut les convaincre, excepté de manière ponctuelle (quelques étudiants en pédiatrie, en pédopsychiatrie...), mais pas massivement.

? Les centres référents sont surchargés, l'ARS⁽¹⁾ va redistribuer certaines cartes du milieu hospitalier, en quoi pensez vous que cela influera sur la gestion de ces structures ?

J-C N : Effectivement les ARS vont avoir un rôle essentiel au niveau d'un territoire et d'une région. Et il va falloir intervenir très rapidement auprès des différentes ARS pour bien positionner les TSA⁽²⁾ et Handicap dans leurs missions,

afin que cela ne soit pas « oublié ou laissé de côté ». Le regroupement dans l'ARS des acteurs médico-sociaux, sanitaires et financiers (CRAM), devrait permettre d'avoir une plus grande cohérence.

Pour éviter des inégalités et disparités territoriales, selon les priorités données par les ARS, une ligne « nationale » donnée par le Ministère est indispensable. Elle doit préciser les missions et financements des Centres Référents, ainsi que leur place dans un réseau de prise en charge hiérarchisé.

? Comment expliqueriez-vous la dyspraxie à un enseignant qui découvre le trouble ? A un parent ?

J-C N : De manière « imagée », en s'appuyant sur différents exemples ou images possibles : l'histoire du Roi Dagobert : « Et encore à l'Envers » (cf. le livre..). Il faut aussi expliquer que « tout est image mentale - représentation mentale », consciente ou non, et que

celle-ci doit être automatisée, pour entraîner un coût cognitif moindre, et permettre des tâches de plus haut niveau. Ceci permet de comprendre la nécessité et la nature des adaptations pédagogiques.

Ou encore, on peut dire que la Dyspraxie, ne permet pas d'avoir le sens des gestes automatisés : comme par exemple le graphisme, la manière de former les lettres, l'habillage, l'utilisation des outils de construction, de l'organisation générale la pratique du vélo, etc...

Expliquer que ça peut représenter un Handicap si ce n'est pas pris en compte, et que c'est plus gênant que de n'avoir pas « le sens de la musique ou de la danse ou de l'orientation » car la dyspraxie est pénalisante durant toute la scolarité. Au contraire d'un autre enfant, la répétition et l'entraînement peuvent ne pas être pertinents : il faut passer par d'autres « circuits », en particulier la verbalisation. Le caractère fluctuant des performances réussies un jour, échouées un autre jour, traduit justement la non « stabilisation de ces représentations ».

⁽¹⁾ ARS : Agence Régionale de Santé

⁽²⁾ TSA : Troubles Spécifiques des Apprentissages



QUESTIONS SANTE

N° 7

...Suite

? Quelles adaptations pédagogiques recommanderiez vous en règle générale pour aider la scolarité d'un élève dyspraxique ?

J-C N : De manière générale, la connaissance et la reconnaissance d'un trouble «Dys» me paraissent essentielles, comme étant tout à la fois de nature structurelle et lié à « une organisation cérébrale particulière ». En effet, il s'agit de comprendre comment aborder l'enfant intelligent, volontaire, travailleur, et pourtant pénalisé par un coût cognitif majeur dans des tâches de bas niveau, ce qui rend l'automatisation de ces tâches aléatoire et instable. Cette information change le regard de l'enseignant et lui permet de trouver les adaptations nécessaires pour que l'élève ne soit plus pénalisé : limiter ou faciliter les prises de notes de cours, fa-

voriser les évaluations à l'oral, ou tenir compte dans les notations de l'énergie dépensée dans les tâches de bas niveau. Il faut noter ce que l'élève dyspraxique a pu faire dans le même temps que les autres élèves, et non par rapport à ce « qu'il aurait dû faire ». Donner des photocopies, accepter et favoriser, - après un apprentissage, l'outil informatique équipé de logiciels adaptés (par exemple pour la géométrie et les correcteurs de texte, voire la dictée vocale).

Il est important également de prendre en compte les troubles associés ou le retentissement psychologique, qu'a pu entraîner la non prise en compte du trouble.

? Comment aider son enfant à comprendre et à accepter son trouble ?
il faut le déculpabiliser com-

me il faut déculpabiliser les enseignants et les parents. On peut parler à l'enfant du Droit à être différent (ce qu'on est tous), la différence entraînant un retentissement plus ou moins important sur la vie au quotidien, la scolarité et les apprentissages.

L'enfant l'acceptera d'autant mieux qu'il se rendra compte que l'entourage et les enseignants le reconnaissent tel qu'il est. Le passage la plupart du temps obligé par la MDPH, risque de le faire « se considérer comme handicapé ». Il risque aussi de refuser son trouble et les adaptations dont il a besoin, pour ne pas être considéré comme « un handicapé ».

C'est pourquoi, on peut lui expliquer « le handicap » au sens sportif du terme, avec des comparaisons (courses de chevaux, golf, athlétisme, lutte... etc.).

? Quel vœu formuleriez-vous pour la dyspraxie en 2010 ?

*Je ne crois plus depuis longtemps au Père Noël, mais vivre c'est espérer !
Alors j'aimerais que les différents grands acteurs concernés par ces Troubles des Apprentissages, puissent de nouveau réfléchir ensemble, avec une volonté au niveau national mais aussi sur le terrain de proximité... C'est-à-dire revenir à "l'esprit des groupes de travail Handiscol", avec tous les partenaires : Associatifs, Education nationale, Santé et centres Référents, secteur médico-social et professionnels libéraux... Il est maintenant indispensable de faciliter tant les diagnostics et les reconnaissances plus précoces, que les prises en charge et les parcours de soins et de scolarité. C'est indispensable pour une meilleure prise en compte, un meilleur suivi, c'est-à-dire le mieux être de ces enfants et de leurs familles.*

ILS NOUS SOUTIENNENT

Renan Luce, parrain de DMF



? Renan, avant notre rencontre, avais-tu entendu parler de la dyspraxie ?

Renan Luce : Pour être tout à fait honnête, non. Je suis en quelque sorte la preuve qu'on a vraiment besoin de faire connaître la dyspraxie.

? Tu as accepté d'être le parrain de DMF lorsque nous t'avons rencontré le 19 mars à Montluçon (Allier). Peux-tu expliquer ce qui a motivé ta décision ?

R.L. : C'est d'abord une histoire de rencontre. Un soir de concert, dans les loges, Vincent (*ndlr : membre du CA de DMF*) m'a expliqué de quoi il s'agissait, combien d'enfants sont atteints et quels sont les besoins des dyspraxiques. J'ai été simplement touché par son discours et ai voulu apporter un peu d'aide... Je comprends en quelque sorte ce que, quotidiennement, les enfants dyspraxiques peuvent ressentir, ma sœur a dû faire beaucoup d'efforts pour suivre un cursus scolaire adapté à son handicap, jusqu'à aujourd'hui où trouver un emploi est long et compliqué.



Renan Luce avec Jean-Marc Roosz (ci-dessus) et au fil de la tournée Renan avec les enfants.



je parraine DMF
Renan Luce

? Es-tu conscient du bonheur que tu as donné aux enfants lorsqu'ils ont su que tu avais accepté d'être le parrain de l'association (certains ne voulaient pas le croire, d'autres ont pleuré de joie ou se sont étonnés que tu t'intéresses aux enfants « comme eux » et ils en sont très fiers) ?

R.L. : Je me sens souvent très proche des enfants et je trouve leur insouciance très belle, alors me voilà très heureux si je peux les aider à en retrouver !

? Et toi, quel genre d'enfant étais-tu, « l'étourdi qui se prend les réverbères », « le timide anonyme » ou celui des « bonnes bêtises » ?

R.L. : J'étais surtout un enfant rêveur mais qui aimait beaucoup jouer et passer du temps avec ses copains. J'ai grandi à la campagne, alors mon plus grand plaisir était de traîner à vélo sur les petites routes des environs de Morlaix. J'adorais aussi déjà faire de la musique !



A Amiens, Montauban...



ILS NOUS SOUTIENNENT

Renan Luce, parrain de DMF

? Et à l'école tu étais plutôt bon élève ?

J'aimais surtout l'école pour la récréation, les poésies et les rédactions. Pour le reste j'avoue qu'il m'arrivait de m'ennuyer un peu. Pas vous ?

? Notre fille nous a demandé : « Comment naît l'idée d'une chanson ? Penses-tu qu'un jour Renan chantera la dyspraxie pour que tout le monde connaisse mon handicap et me comprenne enfin ? » Qu'as-tu envie de lui répondre ?

Pour moi, imaginer une chanson c'est d'abord rêver, me demander ce que j'aimerais vivre comme aventure, qui j'aimerais rencontrer ... Après, il s'agit de modeler tout ça, de travailler les rimes, ce que j'adore faire. La musique me vient plus instinctivement en prenant ma



...des rencontres, beaucoup de chaleur, d'humanité et de bonheur

guitare et en cherchant ce qui habillera le mieux mon histoire. Et pourquoi pas chanter un jour la dyspraxie, elle peut être très poétique, surtout quand je pense aux enfants que j'ai rencontrés lors de mes concerts, qui étaient tous plein de vie et très sympathiques !

? Pour terminer, as-tu un message à faire passer à tous les enfants dyspraxiques ?

Je voudrais leur dire que je suis très heureux d'être à leur côté pour les

soutenir et pour faire en sorte que petit à petit tout le monde sache ce qu'est la dyspraxie. Se sentir incompris doit parfois être dur à vivre... Je les embrasse, surtout !



Marseille,
Montpellier, Rouen, Nantes...

TOUT SAVOIR SUR LE PARRAINAGE

DMF remercie très sincèrement Renan Luce pour son engagement à nos côtés.

Pourquoi un parrain ?

Pour porter nos revendications...

...et faire connaître la dyspraxie et DMF.

L'implication de Renan peut contribuer à améliorer l'avenir de centaines de milliers d'enfants par la médiatisation qu'il en fera et la reconnaissance que cela apportera.

En quoi consiste ce parrainage ?

Mettre le lien de notre site Internet sur le sien. <http://renanluce.artiste.universalmusic.fr/>

Ecrire une dédicace de soutien sur notre site Internet et dans nos publications (affiches, dépliants, banderoles...) avec sa photo et une phrase.



Avoir un stand de l'association sur certains concerts ou festivals et sa présence sur certains événements.



Faire une interview dans La Lettre DMF et sur notre site Internet.

Parler de l'association et des problématiques entourant la dyspraxie dans les interviews télé, radios, presse écrite.

Dans TARATATA du 15 juin sur France4 et du 18 juin sur France2, Renan a parlé de la dyspraxie et de DMF.

http://www.mytaratata.com/Pages/EMISSIONS_accueil.aspx

DES NOUVELLES DE...



Les Sapeurs pompiers varois

Voici des nouvelles du Trail du Luberon qui s'est passé Dimanche 23 Mai.

Les trois partants sont bien arrivés. Météo superbe même trop chaud, le parcours difficile mais beau.

Une anecdote, au bout de 2 H 35 de course il me vient une fatigue énorme, presque plus le moral et à peine 18km parcourus sur les 41 à faire. Je repense à ce que mes deux entraîneurs me disaient la veille:

"Tu vas courir pendant presque six heures sans musique ?", "Tu vas craquer !"

Alors j'allume mon ipod que j'ai quand même pris sans conviction. Et là je tombe sur une station de radio avec la chanson du parrain de DMF, RENAN LUCE "on n'est pas à une bêtise près".

Je suis reparti en me disant qu'il ne fallait pas abandonner et que je n'avais qu'à gérer mon hydratation et mon alimentation jusqu'au bout. Chose faite, je suis arrivé content de moi.

Très bonne expérience motivante pour les prochaines...

DAVID CESCA



ILS NOUS SOUTIENNENT

La Fondation GOUAULT-WENDLING soutient financièrement DMF et la création d'un Atelier ludo-éducatif pour enfants dyspraxiques (voir page 10), ainsi que la mise en place d'une structure Insertion Professionnelle.



? Monsieur GOUAULT, voulez-vous expliquer ce qu'est la Fondation GOUAULT-WENDLING, l'esprit qui a présidé à sa création, les principes qui la guident et ses objectifs ?

Monsieur GOUAULT (J.G.) : Notre Fondation a été reconnue d'Utilité Publique en 2008, après une instruction du dossier qui a duré plus de deux ans, sous le contrôle du Ministère de l'Intérieur ; c'est dire qu'elle offre des garanties d'action et de sécurité que nombre d'associations sous la loi de 1901 ne peuvent offrir. Son objet est d'assister et d'aider les blessés de la vie, les moins secourus et les plus démunis, que leur handicap soit physique ou mental mais qui perturbe en permanence leur existence.

? Quels sont le fonctionnement et les caractéristiques juridiques de la Fondation ?

J.G. : Nos statuts nous ont été largement imposés par le Conseil d'Etat. La Fondation est dirigée par un Conseil d'Administration de douze membres, assistés par une Association des Amis de la Fondation. Le représentant du Ministère de l'Intérieur est membre de droit du Conseil et participe à ses réunions pour s'assurer du bon fonctionnement de la Fondation et du respect de son objet et de sa gestion financière.

? Qui sont les Membres de la Fondation ?

J.G. : Les dirigeants de la Fondation occupent de hautes fonctions dans l'armée, l'enseignement, la médecine, les plus importantes Sociétés du CAC 40 et du monde juridique. Leur bénévolat est total. Ce sont des parents ou des amis de longue date des Fondateurs.

? Quels sont les axes que vous considérez prioritaires, et pourquoi ?

Comment sélectionnez-vous les associations et les actions que vous soutenez ?

J.G. : Nous souhaitons financer, dans la mesure de nos moyens, tout ce qui touche la détresse humaine par le moyen d'Associations dignes d'intérêt et sélectionnées avec soin, après étude sérieuse. Nous essayons de participer à la vie des Associations que nous soutenons, en parfaite et étroite harmonie avec leurs Directions.

? Quels sont les projets de la Fondation ?

J.G. : Nous étudions plusieurs projets dont nous reparlerons lorsqu'ils seront plus avancés, en accord avec notre Conseil d'Administration.

DMF : Nous vous remercions très vivement de l'aide que vous apportez à DMF pour les personnes dyspraxiques, et de cette interview.

DES NOUVELLES DU MAINE ET LOIRE



Jacqueline Cullerier, déléguée DMF dans le Maine-et-Loire, nous fait le point sur les ateliers ludo-éducatifs.

? Qu'est-ce que les ateliers ludo-éducatif ?

Il s'agit d'adapter l'outil informatique pour un usage scolaire en direction des enfants ayant de gros soucis d'écriture dus à leur dyspraxie.

Pourquoi Ludo-éducatif ?
Parce que ces enfants fournissent déjà habituellement plus d'efforts que leurs camarades et qu'il fallait leur présenter cette activité sous un angle plus ludique que d'apprentissage.

? Comment est née l'idée ?

Le point de départ est un déjeuner entre la grand-mère de Nicolas (dyspraxique) et Monsieur et Madame Gouault qui ont, à cette occasion, découvert ce qu'était la dyspraxie. Ces personnes ayant créé une fondation ayant pour but d'aider les enfants en difficulté ont alors eu l'idée de pouvoir aider Nicolas et ses semblables.

? Comment fonctionnent-ils ?

Chaque mercredi après-midi, les enfants se retrouvent chacun autour d'un ordinateur. Sous l'encadrement d'un animateur (nous avons trouvé

une ergothérapeute formée à la dyspraxie), ils relèvent avec plaisir toutes sortes de challenges à travers des logiciels spécifiques d'apprentissage clavier conçus de manière très ludique.

? Quel est leur but ?

Le but de ces ateliers est dans un premier temps l'apprentissage du clavier et le maniement de l'ordinateur, puis dans un second temps l'amélioration des performances de manière à ce que l'outil informatique puisse, avec un gain de temps sensible, se substituer à l'écriture en classe et à la maison, notamment pour les prises de cours et devoirs à réaliser.

? Combien d'enfants y participent ?

Afin d'optimiser l'encadrement, il a été décidé de limiter ces ateliers à cinq enfants par session ; deux sessions d'une heure chacune ont lieu à Angers chaque mercredi au bénéfice de dix enfants.

? Y-a-t-il un coût pour les familles ?

Aucun coût pour les familles : nous avons pu bénéficier du prêt d'une salle par un collège, grâce à l'intervention du Conseil Général. La Fondation

Gouault-Wendling prend en charge 100% de la prestation de l'animateur (2 heures chaque semaine) ainsi que la modeste participation demandée pour les charges du collège (chauffage, électricité).

? Aujourd'hui, d'un point de vue scolaire, quel bilan pouvez-vous en tirer ?

Le bilan est positif à tous les niveaux, tant du point de vue de l'animateur que des parents ou des enfants. Sur le plan scolaire, les professeurs qui acceptent de "jouer le jeu" constatent avec étonnement l'adaptabilité de l'enfant à l'ordinateur dans l'écriture et le gain dans les apprentissages, l'élève n'ayant plus besoin de se concentrer sur son écriture.

? Un dernier mot ?

Le développement de ces ateliers doit impérativement aller de pair avec une sensibilisation du corps enseignant. Ainsi l'élève dyspraxique accompagné par son professeur pourra utiliser au mieux l'ordinateur et des logiciels qui lui permettront d'acquérir les savoirs (géométrie, sciences, littérature, etc). En conclusion, des enfants heureux d'apprendre, et de réussir grâce à leurs outils de compensation.



DIAGNOSTIC DES USAGES...

...DE L'ORDINATEUR A L'ECOLE



Jean-Marc ROOSZ, président de DMF, a co-piloté avec la délégation aux usages de l'internet une étude intitulée Diagnostic des Usages de l'Ordinateur à l'école par les élèves en situation de handicap. Il nous en explique la finalité. Quelques questions pour bien comprendre les enjeux.

? Qu'est-ce que le Diagnostic des Usages de l'Ordinateur à l'école ? En quoi cela consiste-t-il ?

L'établissement du *Diagnostic des Usages de l'Ordinateur à l'école par les élèves en situation de handicap* est inscrit dans la mesure 28, dédiée au handicap, du plan France numérique 2012 disposé par l'État, au travers de la DUI (Délégation aux Usages de l'Internet). Cela consiste à établir pourquoi, comment, et à quelles conditions l'ordinateur est utile ou indispensable pour les élèves en situation de handicap, et pour quels développements en termes d'accès aux apprentissages et aux savoirs. Cette étude vise également à identifier les freins et les blocages

entravant les usages de l'ordinateur à l'école par les élèves en situation de handicap, en recherchant des remédiations. Elle permet également de porter des préconisations.

? Qui participe à ce travail ?

Un groupe d'une trentaine de personnes issues de différentes institutions ou associations⁽¹⁾.

? Pourquoi et comment DMF a-t-elle été associée à cette réflexion ?

DMF a été associée à ce travail parce que d'une part, elle avait déjà entamé une observation des situations scolaires et des usages (et non usages) de l'ordinateur par des élèves porteurs de troubles des praxies. D'autre

part, la dyspraxie est en quelque sorte au cœur du « handicap scolaire » : résoudre les problématiques liées à la dyspraxie revient à apporter une forte contribution pour d'autres situations de handicap.

? Qu'avez-vous identifié ?

Entre autre, nous avons relevé :

- Une utilisation limitée par un jeu de contraintes importantes : matérielles, organisationnelles, topologiques, culturelles (formation à l'informatique, formation pédagogique initiale et continue, intégration de la démarche informatique dans la démarche didactique, etc.), psychologiques, techniques et de volume (accroissement du nombre d'élèves en situa-

⁽¹⁾EN-DGESCO (Education Nationale – Direction Générale de l'Enseignement Scolaire) et SDTICE (Sous Direction des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education), INS HEA (Institut National Supérieur de formation et de recherche pour les jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés), CNSA (Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie), ex DIPH (Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées), l'ADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées), l'APF (Association des Paralysés de France), AFM (Association Française contre les Myopathies), Droit Au Savoir, ICOM (centre de ressources informatiques pour les personnes handicapées), DMF (Dyspraxique Mais Fantastique), etc.



DIAGNOSTIC DES USAGES...



...DE L'ORDINATEUR A L'ECOLE

...Suite

tion de handicap dans le secondaire).

Des manuels scolaires électroniques insuffisamment proposés aux élèves en situation de handicap.

Un déficit important d'information, de coordination et de communication entre les différents acteurs qui peut aboutir à un simple équipement de l'ordinateur (ordi-alibi) sans parvenir au développement des usages de l'ordinateur, par une pédagogie et des supports adaptés (pourquoi, quand, comment) ainsi que l'utilisation de logiciels et de l'Internet (ordi-outil).

? Comment y remédier ?

Il est impératif de favoriser et de banaliser l'usage de l'ordinateur pour les élèves en situation de handicap, et cela le plus précocement possible ; les usages plus spécifiques (utilisation de logiciels) sont à examiner et à décider par les acteurs autour de l'élève en situation de handicap, au plus près de ses besoins, lors de la rédaction du PPS⁽²⁾. De plus,

s'agissant des élèves, l'accès aux supports pédagogiques (situation d'enseignement) et à la possibilité pour eux de réaliser des rendus académiques (situation d'évaluation) est une donnée essentielle à penser comme une condition d'accès à la citoyenneté, à l'autonomie et à la participation. Les adaptations techniques et pédagogiques nécessaires à l'introduction de l'outil informatique sont conditionnées aux éléments suivants :

- Le matériel fourni doit être en adéquation avec les besoins de l'élève et lui permettre une utilisation efficace de l'ordinateur.

- Les différents usages de l'outil informatique dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap doivent faire l'objet d'une connaissance partagée entre les acteurs autour de l'élève (enseignants, para-médicaux etc.). Des réunions de synthèse et de concertation à visée orthopédagogique, propices à des transmissions de connaissances et de compétences, notamment en provenance du secteur médical et para-

médical, doivent être instaurées.

- Une veille sur l'ensemble des projets ayant trait à l'informatique adaptée au handicap (exemple de projet : *Espace Numérique de Travail* coordonné par l'inspection académique) doit être développée.

- La production de supports-ressources doit être adaptée aux besoins et doit être amplifiée. De même, les sujets des examens et concours doivent être élaborés et rendus disponibles en version adaptée aux troubles de l'élève (par exemple, dans le cadre de la dyspraxie : mise en page aérée, utilisation de couleurs, etc.) et fournis en format numérique lors des épreuves pour les candidats en situation de handicap.

Il est à noter que la récente organisation des épreuves en un temps condensé, nuit fortement aux élèves en situation de handicap lorsqu'ils souhaitent légitimement utiliser l'octroi du tiers temps supplémentaire. Lors

⁽²⁾ PPS : *Projet Personnalisé de Scolarisation*



DIAGNOSTIC DES USAGES...

...DE L'ORDINATEUR A L'ECOLE



...Suite

du baccalauréat, par exemple, une des journées atteint 9 h 20 (tiers temps supplémentaire compris) de passation d'épreuves : l'organisation calendaire doit être revue – pour tous – de manière à tenir compte, en amont, des besoins du public en situation de handicap se présentant aux examens et concours.

- Des lieux relais et des moments de démonstration par la pratique à l'occasion desquels les acteurs de la scolarisation des élèves en situation de handicap peuvent être sensibilisés aux différentes pédagogies développées, doivent être largement multipliés.

- L'adaptation des manuels scolaires traditionnels vers les supports numériques doit être réfléchi. Les éditeurs de manuels doivent être mis face à leurs responsabilités, notamment quant à la discrimination des élèves en situation de handicap qui résulte de la très faible mise à disposition de manuels en version numérique. Les manuels qui ne sont pas

proposés à la vente en version numérique et aux mêmes conditions que les « manuels papiers » devraient être écartés des catalogues.

Au nom du principe républicain d'égalité, il est capital que l'éducation nationale pilote le dispositif informatique dédié aux élèves en situation de handicap, et assume les formations initiales et continues des enseignants, consacrées aux usages techniques et pédagogiques du numérique. L'égalité des chances : quelle que soit la nature du handicap, une logique de fonctionnement et de formation doit être privilégiée et répondre à la nécessité d'un cadre et d'une véritable politique de maintenance.

? Du diagnostic à la réalisation, à quoi cette étude commune doit-elle aboutir ?

Le diagnostic des usages de l'ordinateur à l'école pour les élèves en situation de handicap décrit l'existant et propose des préconisations à mettre en place. Charge à l'Etat de mettre en œuvre

une politique cohérente qui tiendra compte de ces préconisations.

? Quels changements et quelle formation les élèves concernés peuvent-ils espérer ?

À l'heure actuelle, seuls sont formés les élèves suivis par un SESSAD ou dont la famille a les capacités financières de faire former leur enfant par du personnel libéral tel que des ergothérapeutes. On ne peut pas espérer de changement sur la formation de ces élèves tant que la formation en informatique ne sera pas financée par la solidarité nationale. C'est à cela qu'il faut aboutir.

? Les enseignants seront-ils sensibilisés, informés ? Et les parents ?

Au-delà de réunions formelles en vue de préparer les PPS, parents, enseignants, soignants et tous les professionnels du handicap doivent travailler ensemble, au fil de l'eau, pour trouver des solutions et inventer des adaptations pour ces élèves :

- renforcer le lien entre l'usage de l'informatique à



DIAGNOSTIC DES USAGES...

...DE L'ORDINATEUR A L'ECOLE

...Suite



l'école et à la maison,

- effectuer la communication entre les différents acteurs sur l'intérêt de l'utilisation de l'ordinateur pour les élèves en situation de handicap afin notamment de renforcer la compréhension de la place de chacun.

- restituer, organiser, partager puis discuter la formation de façon pratique, claire et compréhensible par tous.

Des exemples de parcours de scolarisation réussis ont comme invariants des réunions pluriannuelles de tous les acteurs.

? Le PPS sera-t-il le document de coordination entre tous les intervenants (élèves, enseignants, parents, professionnels du handicap) ?

Cette question est le signe que quelque chose ne va pas dans le « royaume de France », car le PPS est bel et bien le document de coordination que vous décrivez. A l'occasion de cette étude, nous avons constaté que certains territoires n'avaient pas encore intégré la réalité et la

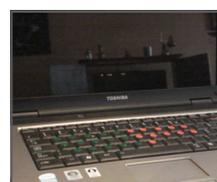
nécessité du PPS. Il y a une grande disparité de compréhension, d'accompagnement et de prise en compte des élèves dyspraxiques, entre les départements et à l'intérieur des départements. Le PPS doit décrire des préconisations auxquelles l'Education nationale doit s'adapter. Il doit être revu chaque année, être le reflet d'objectifs et de stratégies évolutives et être une garantie pour l'élève.

Aujourd'hui, l'élève en situation de handicap se situe souvent en fin d'une longue chaîne de dysfonctionnements. Dans le cas de la dyspraxie, cela va souvent jusqu'à le mettre, alors qu'il fréquente l'école et qu'il a soif d'apprendre, en danger de devenir un « élève-déscolarisé-dans-l'école ». Certaines familles qui le peuvent vont jusqu'à déménager pour préserver le développement de leur enfant ; elles cherchent, et trouvent, pour leur enfant dyspraxique, « l'asile pédagogique ».



? Vous qui avez participé à ce travail, croyez-vous sincèrement à la concrétisation harmonieuse de ce projet sur l'ensemble du territoire français ?

La concrétisation consistera à suivre et mettre en œuvre les préconisations que cette étude propose : c'est une contribution à l'action des Pouvoirs Publics, aux décideurs et responsables politiques. Après, la montée en compétence, l'évolution des mentalités et des pratiques, ainsi que l'engagement de chaque acteur autour de l'élève ne s'obtient pas d'un claquement de doigts. Cependant, il est de la responsabilité de l'État d'agir, car il est indéniable que des textes et des décrets peuvent permettre de changer la donne, de favoriser des prises de conscience et pousser la marche du monde éducatif. À cela je crois très sincèrement.



LES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

37

Conformément à la convocation expédiée par courriel ou courrier le 16 avril 2010, les AGE et AG de l'association Dyspraxique Mais Fantastique, se sont tenues le 8 mai 2010 respectivement à 14h10 et 14h25.



Sont présents pour les deux
Assemblées consécutives :



Pour les membres du Conseil d'Administration:

Diane CABOUAT, Vice Présidente DMF - Amélie GAPE, Gestionnaire des stocks et Déléguée des départements 51 et 02 - Luce NOCERA, Pôle animation des délégations et Déléguée du département 13 - Jean Louis AUDIBERT, Administrateur et DMF 42 - Laurent BERRUYER, Trésorier - Claude BONNEPART - Pierre MILLERAT - Jean Marc ROOSZ, Président.

Pour les cadres :

Edwige SIMON, Documentaliste et Déléguée du département 57 - Jennifer LE SOLLIEC, Documentaliste et Déléguée du département 11 - Gérard GAPE, Gestionnaire des listings - Vincent MARRON, Pôle Animation des Délégations.

La coordinatrice administrative :

Laure FAVIER

Les Délégué(e)s et représentant(e)s suivant(e)s :

Jocelyne MARRON (Déléguée 03), Françoise REVEST et Marianne DELETANG (06), Jennifer LE SOLLIEC (11), Nathalie CONNAN (14), Nathalie COLAS (28), Anne CARAES (29), Christine LAMBERT (30), Marjorie BUSCATO, Lise REDER et Michel BARTOLI (31), Mathilde JOSSO-ADIVEZE (32), Carole LABATUT et Xavier TARDIEUX (33), Isabelle LACOFFRETTE et Annie MARQUER (35), Christine CHARRAT (38), Monsieur et Madame BAIGUE (39), Michèle GRANADO et Marie Pierre HIMSWORTHG (44), Isabelle HEMEURY et Martine GIRAUD (45) Jacqueline CULLERIER (49), Véronique BANCEL (55), Valérie LEMARIE (59 et 62), Marie Pierre GERMAIN (60), Marie Dominique LARGER (65), Nicole SANTACREU et Anne Maria MARZIALE (67), Edwige CITONY et Yolande BEUR (71), Nicole OUDIN et Aude ID NACER (75), Odile PARENT (76), Marie Dominique SEGUIER (77), Christine SAGON (78), Jean Michel GIRARD (79), Isabelle DECITRE (83), Joël PELHATE (86), Marie Agnès AUBRY et Brigitte BILLY (91), Cathy TOUCHARD (92), Nicole GOURDET et Olivier LEGER (93), Marie Charlotte CLAESEN (95), Evelyne DEVAUX (Martinique).

LES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

N°7

...Suite

Assemblée Générale extraordinaire

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Roosz, Président DMF, la séance de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE est ouverte à 14 heures et 10 minutes.

Est soumise à l'appréciation puis au vote de l'assistance la modification suivante :

- Création de Délégations Départementales avec dotation de comptes bancaires secondaires et notification officielle aux préfets concernés.

Monsieur ROOSZ, puis monsieur MILLERAT, expliquent motifs et intérêt du choix de créations de Délégations Départementales en lieu et place d'associations départementales.

Les Statuts modifiés sont adoptés à l'unanimité.

Assemblée Générale Ordinaire

La séance est ouverte à 14h25.

Monsieur ROOSZ présente et détaille le Rapport d'Activité 2009 remis sous forme de deux livrets aux membres présents. Il aborde les projets 2010 en cours.

La nouvelle coordinatrice DMF, Mme FAVIER est présentée à l'assistance, ainsi que Mme MOREAU, chargée d'emploi/coach, pour DMF Emploi.

Sont soumis aux voix des adhérents présents et représentés les :

- Ratification du Projet Associatif, du Rapport moral, et du Rapport d'activité.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

- Rapport financier 2009 et compte prévisionnel 2010, affectation de l'excédent 2009 en totalité en fonds associatifs sans droit de réserve.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'Assemblée procède ensuite à l'élection des candidats au nouveau CONSEIL d'ADMINISTRATION proposé aux adhérents en même temps que les convocations, ainsi que par bulletin de vote à l'accueil des Assemblées Générales.

Sont Elus 10 membres au CA 2010 :

Mesdames :

Diane CABOUAT, Amélie GAPE, Luce NOCERA

Messieurs :

Jean Louis AUDIBERT, Philippe BANCEL, Laurent BERRUYER, Claude BONNEPART, Vincent MARRON, Pierre MILLERAT, Jean Marc ROOSZ

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2010 est close et la séance levée à 15h50.



INFORMATION

N° 7



LES MEMBRES DU NOUVEAU C.A.⁽¹⁾



Diane CABOUAT
Vice Présidente



Jean-Marc ROOSZ
Président



Pierre MILLERAT
Vice Président



Laurent BERRUYER
Trésorier



Luce NOCERA
Secrétaire & Pôle
animation des délégations



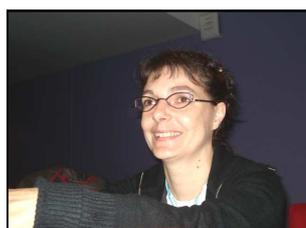
Jean-Louis AUDIBERT
Administrateur



Philippe BANCEL
Administrateur &
Webmaster DMF



Claude BONNEPART
Administrateur



Amélie GAPE
Administratrice &
Gestionnaire des stocks

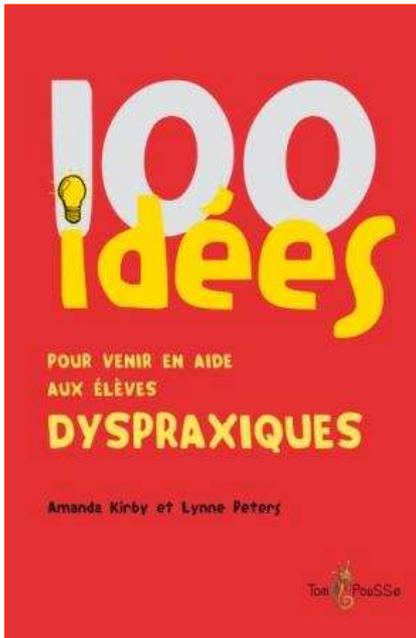


Vincent MARRON
Administrateur & Pôle
animation des délégations

⁽¹⁾ CA : Conseil d'Administration



QUELQUES PARUTIONS...



Ce guide fournit 100 idées sous forme de fiches pratiques, très concrètes, testées et validées par l'expérience du développement des enfants dyspraxiques.

Il sera très utile à tous ceux qui vivent et travaillent avec ces enfants, pour les accompagner dans leurs apprentissages scolaires.

Collection : 100 idées - Edition Tom Pousse

Auteur : Amanda Kirby et Lynne Peters

Parution : septembre 2010

Prix : 13 euros

En vente dans toutes les bonnes librairies.

L'ouvrage couvre de la maternelle à l'université, détaillant les acquisitions initiales en motricité fine et globale jusqu'à la préparation à l'emploi. Il est particulièrement éclairant et essentiel dans les phases de transition.

Amanda Kirby a une réputation internationale dans le domaine de la dyspraxie et poursuit en 2010 ses recherches sur ce sujet. Pédagogue expérimentée, **Lynne Peters** est actuellement responsable du « Discovery Centre ». Attaché à l'Université de Newport au Pays de Galles, ce centre est un instrument de référence pour la formation des professionnels à la dyspraxie au Royaume-Uni et au-delà.

L'ouvrage est présenté par Philippe Van Den Herrewhege, Délégué ministériel au handicap aux ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur. Dans sa préface le Professeur Patrick Berquin, Directeur de Centre Référent du Langage et des Apprentissages au CHU d'Amiens et coordinateur des Centres Référents TLA, permet de situer la dyspraxie dans les Troubles Spécifiques des Apprentissages et d'identifier l'état des connaissances et des pratiques de la détection à l'accompagnement.

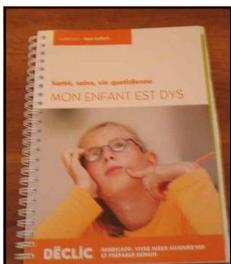
La traduction d'Irina Bonnepart est complétée d'une adaptation au contexte Français, issue du fonds documentaire de DMF. Celle-ci fournit ce qu'il faut savoir et faire pour la reconnaissance et les prises en charge au niveau de la Santé, de l'Education, des Solidarités et du Handicap, ainsi qu'un glossaire et des ressources pour aller plus loin.



AUTRES PARUTIONS...

MON ENFANT EST DYS,

guide réalisé par le magazine DECLIC, vient de paraître. Prochainement, par l'intermédiaire de DMF, une offre promotionnelle sera adressé aux adhérents dans le cadre d'un partenariat pour l'achat du guide et l'abonnement au magazine DECLIC.



Michèle MAZEAU

Claire LE LOSTEC



septembre 2010

Les délégués ou parents-relais de DMF sont tous des bénévoles qui vous répondront, ou pourront organiser des rencontres, dans la mesure de leurs disponibilités. Ils sont souvent seuls sur un, voire plusieurs départements, pour assurer renseignements, orientations, démarches et informations auprès des institutions. Aussi, en cas d'absence, n'hésitez pas à laisser vos coordonnées sur le répondeur, et laissez leur quelques jours pour vous répondre. Beaucoup ont une vie professionnelle et de nombreuses heures d'accompagnement de leur enfant dans des rééducations au long de la semaine. C'est pourquoi, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour les aider à animer leur antenne. DMF recherche aussi des parents-relais pour les départements qui ne sont pas encore représentés et pour les territoires d'outre-mer. C'est bien connu, l'union fait la force, plus nous serons nombreux, plus nous serons efficaces.

Les coordonnées des délégués et parents-relais de DMF, évoluent d'une parution à l'autre, merci de vous référer au site <http://www.dyspraxie.info> tenu à jour régulièrement et où vous trouverez les adresses mail de vos correspondants.

COORDONNEES DES DELEGUES ET PARENTS-RELAIS DE DMF

02 & 51 Amélie GAPE : 06 60 64 57 36 (hors temps scolaire) - **03 Jocelyne et Vincent MARRON** : 09 75 97 29 34 - **05 Odile KERGOMARD** : 04 92 51 93 54 (entre 12h et 13h30 - après 20 h) - **06 Françoise REVEST** : 06 85 42 82 33 ou 04 93 20 96 08 - **06 Marianne DELETANG** : 04 93 22 05 86 ou 06 07 40 39 86 - **06 Sylvie PONSOT** : 04 93 58 59 43 - **08 Amélie GAPE** : 06 60 64 57 36 (hors temps scolaire) - **11 Jennifer LE SOLLIEC** : 04 68 31 38 61 - **13 & 20 & 84 Luce NOCERA** : 06 12 66 95 38 (avant 19h) - **13 Sophie PERO** : 06 74 82 23 13 - **13 Sylvie WAUQUIER** : 06 15 40 87 04 (Côte Bleue) - **13 Catherine BENOIT FIEVET** : 06 31 92 64 72 (Nord du Dépt) - **13 Catherine CORET BENTATA** : 06 79 54 36 22 (Région Aubagnaise) - **14 Nathalie et Gilles CONNAN** : 02 31 83 67 45 - **16 & 17 Stéphane PETINON** : 06 74 17 48 09 - **17 Estelle SEGUIN** : 05 46 74 16 31 - **24 & 33 DMF en GIRONDE** : 09 54 14 24 39 - **26 Gaëlle MONADE** : 04 75 42 80 17 (après 20h30 ou le week-end) - **28 Nathalie COLAS** : 02 37 45 03 46 - **29 Anne CARAES** Finistère Sud : 02 98 95 54 67 - Après 21h00 et/ou temps d'école (hors repas) - **29 Thierry GUEZENNEC** : 02 98 79 84 12 - **30 Catherine PREVOT** : 04 66 60 75 57 - **30 Christine LAMBERT** : 06 73 36 74 20 - **31 Marjorie COMBUSCA** : 06 79 28 33 84 ou 05 62 79 63 61 - **31 Lise REDER** : 05 62 79 78 99 - 06 06 59 05 36 - **31 Michel BARTOLI** : 06 12 86 53 51 - **31 Marie THIEULENT** : 06 83 38 79 63 - **31 Isabelle DEJEAN MAZAL** : 06 82 18 24 77 - **32 Mathilde JOSSO ADIVEZE** : 05 62 28 99 84 - **34 Sophie VOIRIN** : 06 25 15 54 45 - **35 Isabelle LACOFFRETTE** : 02 99 68 79 13 - **35 Annie MARQUER** : 02 99 63 51 79 - **38 Christine CHARRAT** : 06 84 46 47 38 - **39 Sandrine BAIGUE** : 06 82 63 27 07 - **40 Sylvie CLAVE-CAZADE** : 06 84 02 71 90 - **42 Jean Louis AUDIBERT** : 04 77 90 62 75 - **44 Michèle GRANADO** : 06 76 57 87 08 - **44 Marie Pierre HIMSWORTH** : 06 71 37 29 69 - **44 Bernard GOGENDEAU** : 02 40 04 03 90 - **45 Isabelle HEMEURY** : 02 38 98 96 47 - **46 Marie Ange LAVERGNE** : 06 75 45 09 42 - **47 Christelle DULONG** : 06 28 71 87 90 - **49 Jacqueline CULLERIER** : 02 41 42 54 94 - **53 Patricia BOULAY** : 02 43 37 28 38 - **54 Isabelle et Olivier DAVILLERD** : 03 83 82 47 73 - **55 Véronique et Philippe BANCEL** : 03 29 45 61 08 (heures repas, soir, week-end...) - **57 Edwige SIMON** : 03 54 48 17 73 - **57 Isabelle et Olivier DAVILLERD** : 03 83 82 47 73 - **58 & 71 Yolande BEUR** : 03 85 52 13 42 ou 06 78 52 17 55 - **59 (Nord) & 62 Valérie LEMARIE** : 03 20 35 60 46 - **60 Marie-Pierre GERMAIN** : 06 12 48 60 48 ou 09 71 21 64 70 - **63 Magalie DUCLAUX** : 06 75 21 23 11 - **64 Laurence HUART** : 05 59 81 41 34 - **65 Marie Dominique LARGER** : 05 62 96 58 85 - **66 Isabelle PERIER** : 06 84 94 46 53 - **67 Nicole SANTACREU** : 03 88 31 60 21 - **67 Anne Marie MARZIALLE** : 03 90 00 22 76 - **68 Eléonore CHARDIGNY** : 03 89 49 68 40 - **69 Sophie GARCIA** : 06 75 28 41 69 - **71 Christine NEULAT** : 06 67 05 08 82 - **74 Valérie RUBIO** : 06 31 12 96 39 - **75 Nicole OUDIN** : 06 13 52 00 90 - **75 Aude IDNACER** : 06 07 42 38 63 - **75 Catherine Amiel** : 06 74 58 76 11 - **76 Odile PARENT** : 09 65 01 06 11 - **77 Marie Dominique SEGUIER** : 06 24 23 36 25 - **77 Isabelle PERRIN** : 01 64 66 71 36 (soirée ou mercredi) - **78 Christine SAGON** : 01 30 43 68 11 - **79 Jean-Michel GIRARD** : 09 54 72 41 25 - **83 Isabelle DECITRE** : 06 10 67 30 42 (soirée) - **83 Hélène CHIZAT** : 06 86 30 50 64 - **86 Sandrine GONZALEZ** : 05 49 18 20 19 ou 06 63 82 44 08 - **91 Brigitte BILLY** : 06 60 87 13 75 - **91 Marie-Agnès AUBRY** : 06 21 90 19 55 (Nord Est du département) - **92 Cathy TOUCHARD** : 06 10 71 61 72 - **92 Brigitte BAUMGARTEN** : 06 11 16 59 78 - **93 Corinne MEYRIGNAC** : 01 49 42 64 46 - **95 Marie Charlotte CLAESEN** : 06 89 15 32 99 - **972 Evelyne DEVAUX** : 06 96 23 04 92 - **974 Marie France LOZAC'H** : 02 62 24 35 57.

Pour adhérer ou commander de la documentation, contactez l'une des adresses suivantes :
dmf.marne@laposte.net, dmf.adhesion@drimtim.com, dmf.dz@drimtim.com